



## FONDATION/FOUNDATION

### **Fondation de l'ACEM – Trésorier / trésorière – Rôles et responsabilités**

Le trésorier ou la trésorière est un représentant ayant un droit de vote faisant partie de la Fondation de l'ACEM. Il ou elle est élu pour un mandat de deux ans et peut être réélu pour deux(2) mandat supplémentaire deux ans. Ainsi, il agit à titre de représentant de la Fondation de l'ACEM, tel qu'il est stipulé dans les règlements administratifs de la Fondation de l'ACEM.

Le trésorier ou la trésorière de la Fondation de l'ACEM guide le Conseil d'administration de la Fondation de l'ACEM en tenant compte des buts et des objectifs financiers devant être atteints par l'entremise d'une surveillance de la gestion de ses finances en collaboration avec le bureau de la Fondation de l'ACEM. Le trésorier ou la trésorière doit également veiller aux activités financières de l'association, y compris la préparation et le contrôle des budgets annuels devant être approuvés par les cadres et les membres. Le trésorier ou la trésorière doit également veiller au respect des politiques et des procédures financières.

#### Aperçu des rôles et responsabilités

- Préside le Comité des finances
- Contribue à la préparation du budget annuel
- Recommande aux membres l'embauche (ou la reconduction à son poste) d'un vérificateur en particulier et veille à ce qu'un vérificateur soit nommé lors de chaque Assemblée générale annuelle
- Supervise la préparation des états financiers annuels devant être présentés au Conseil d'administration et aux membres
- Rend compte des finances au Conseil d'administration et à l'ensemble des membres
- Fournit des mises à jour et des conseils sur les placements de la Fondation de l'ACEM.